

*Questions orales*

**M. le Président:** Les remontrances que j'ai faites il y a quelques minutes s'appliquent aux deux côtés de la Chambre. La députée de Hamilton-Est.

**Mme Copps:** Monsieur le Président, dans son discours sur le projet de loi, le premier ministre disait, et je cite, «la Loi sur les services de garde d'enfants vise à protéger les enfants». Le premier ministre devrait savoir qu'il n'y a absolument rien dans cette loi qui protège les enfants, car il n'y a ni normes nationales ni objectifs nationaux. Je voudrais demander qui a écrit ce discours et pourquoi le premier ministre insiste pour paraître aussi peu sincère devant les femmes du Canada?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, l'intervention du premier ministre dans le débat sur les services de garde d'enfants venait tout à fait à point. Il a présenté les vues du gouvernement sur le sujet. Il a exposé une stratégie nationale de la garde d'enfants. Il a parlé des 200 000 nouvelles places pour les enfants du Canada. Il a parlé des dégrèvements d'impôt pour les parents, une chose à laquelle, de toute évidence, les libéraux et les néo-démocrates s'opposent.

**Une voix:** Il a parlé de tout.

**M. Epp (Provencher):** Il a également exposé officiellement les progrès du gouvernement en matière de violence conjugale. Il a rappelé ce que le gouvernement avait fait au sujet des abus sexuels contre les enfants. Il a aussi exposé la stratégie en matière de drogues. Vous rappelez-vous quand les libéraux ont dit qu'il n'y avait pas de problème? Il a placé au compte rendu officiel la question de la conduite en état d'ébriété, notamment chez les adolescents. Il a rappelé les politiques . . .

**Des voix:** Règlement!

**M. le Président:** La députée de Hamilton-Est.

## LA PROTECTION DES ENFANTS

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, les résultats parlent d'eux-mêmes et les femmes du Canada . . .

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Règlement!

**Mme Copps:** Les femmes du Canada savent reconnaître . . .

**M. le Président:** La députée.

**Mme Copps:** Ce n'était pas une déclaration sincère.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Asseyez-vous!

**M. le Président:** Je demanderais à la députée de poser sa question.

**Mme Copps:** Voici ma question: le ministre ou l'un de ses collègues pourrait-il me montrer un seul article de ce projet de loi qui traite de la protection des enfants? Il n'y en a pas un seul. C'est pourtant une responsabilité nationale, et je voudrais que le ministre me dise pourquoi le gouvernement national

refuse de protéger les enfants aux termes de ce projet de loi sur les garderies?

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, le projet de loi sur les garderies protège les enfants. Il leur assure 200 000 places de plus. Il double le nombre de places disponibles. C'est à peine si les libéraux ont dépensé 40 à 50 millions de dollars par an pour la garde des enfants. Ils ne les ont pas protégés. Cette question ne les intéressait pas. Ils font de bien beaux discours, mais cette question les laisse froids.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Je me permets de rappeler que la question et la réponse ressemblent à un débat anticipé et que je me suis montré très généreux envers le ministre et la députée. Le député de Burnaby a la parole. Ce sera les deux dernières questions que nous entendrons aujourd'hui.

\* \* \*

## LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

## LA NOMINATION DU CANDIDAT LIBÉRAL DANS SAINT-LAURENT

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé en sa qualité de ministre chargé de l'application de la Loi électorale du Canada. Elle a trait aux efforts impitoyables et dictatoriaux entrepris par le Parti libéral du Canada pour empêcher un dénommé William Déry d'être choisi candidat libéral dans la circonscription québécoise de Saint-Laurent où il habite. Le président du Conseil privé va-t-il s'enquérir afin de déterminer si la déclaration du député de Laval-des-Rapides selon laquelle M. Déry ne sera pas choisi candidat dans cette circonscription . . . Je peux vous assurer que cela pourrait être considéré comme une contravention de . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Copps:** Le NDP ne se donne même pas la peine de tenir des congrès. Le pape Broadbent sacre ses candidats néo-démocrates.

**M. le Président:** Je sais que certains députés ne sont peut-être pas disposés à accepter ce genre de question. Toutefois, je dois m'en tenir au Règlement et, à moins que le député ne prouve que la question se rapporte à l'administration publique, elle est irrecevable. Je vais donner au député l'occasion de la reformuler.

**M. Robinson:** Monsieur le Président, je sais que le président du Conseil privé tient à ce que les élections soient démocratiques. Je veux lui demander s'il est disposé à examiner cette affaire afin d'établir si cette tentative visant à faire taire un candidat et à lui interdire l'accès au processus électoral viole en fait la Charte des droits ou de la Loi électorale du Canada.